



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE**

CA 2025 – BP 2026

Conseil Municipal du 2 Mars 2026

Le cadre général du budget

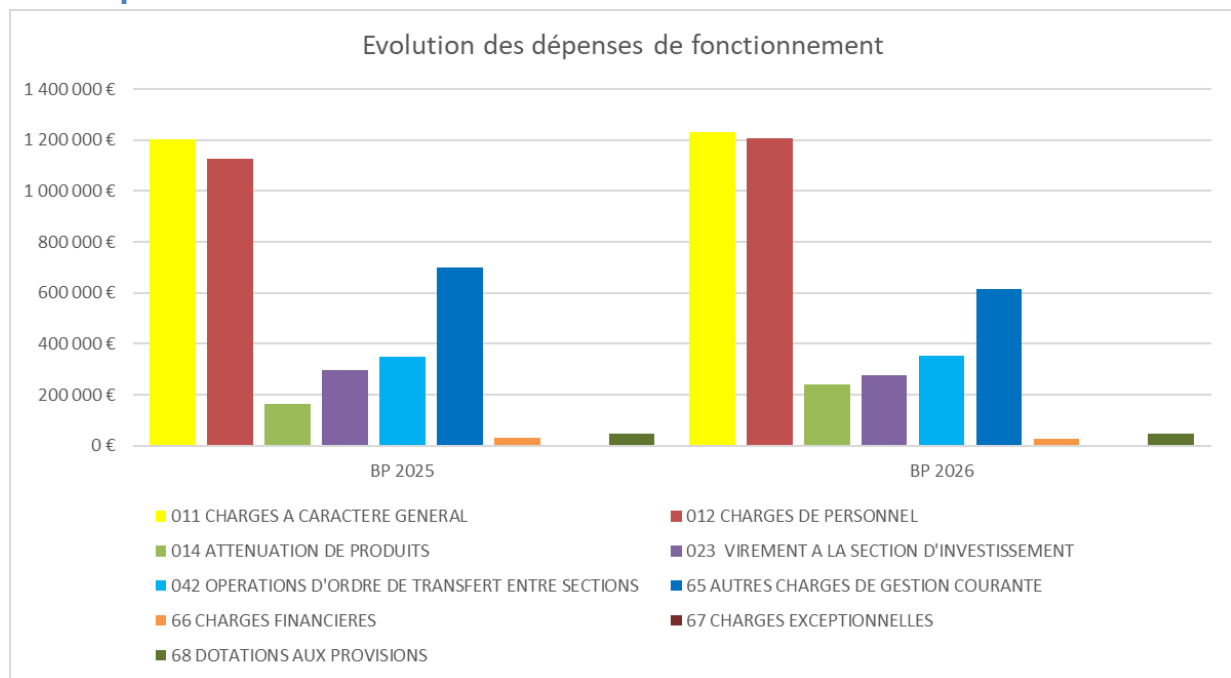
L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 2 mars 2026 par le Conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 9 février 2026.

La section de fonctionnement

Les dépenses



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.11 % par rapport à 2025.

Les charges à caractère général sont en légère hausse (2,35 %), en raison de l'inflation sur certains postes budgétaires (eau et assainissement, chauffage urbain, contrats de maintenance, redevance d'ordures ménagères, ...)

Les charges de personnel sont en augmentation (+ 7,24 %) en raison notamment :

- De la hausse de la contribution employeur à la CNRACL de l'ordre de 3 points, suite aux mesures gouvernementales.
- Le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents titulaires en arrêt de longue durée
- Le recrutement d'un régisseur pour la gestion de la salle St Louis et des autres salles communales.

Pour les atténuations de produits, on observe une hausse (+ 45,69 %) liée notamment au réajustement de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour financer les services communs, qui prend en compte une augmentation de l'auto assurance pour le personnel, une majoration des frais de gestion et qui se base désormais sur le budget primitif afin de limiter les reversements à la CCLLA (part 2).

Le virement à la section d'investissement est en légère diminution (- 6,54 %) par rapport à 2025.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse du fait qu'en 2025, la Commune avait budgété un versement à ALTER pour le solde de l'opération d'aménagement de la ZAC des Fougères, somme exceptionnelle qui n'est pas à reconduire pour 2026.

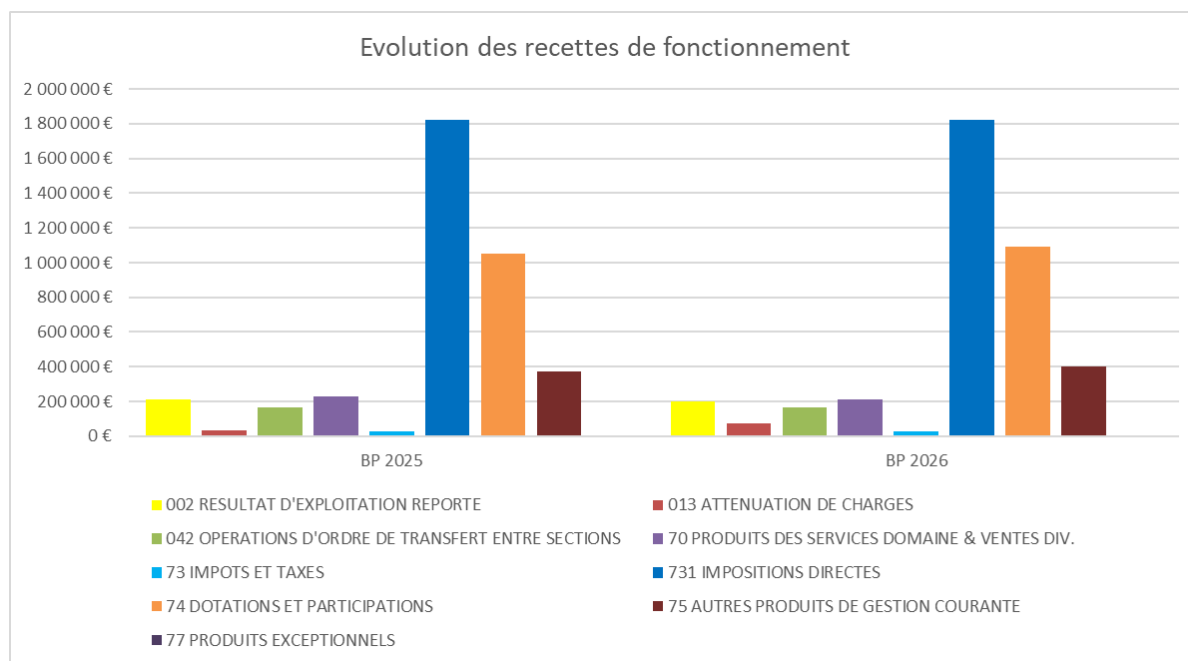
La Commune reconduit la subvention au budget du lotissement de la Croix Clet (75 000 €) afin d'absorber le déficit de la tranche 1 du lotissement, lié aux travaux d'aménagement de la prairie située aux abords du ruisseau de la Douinière.

La Commune reconduit également, comme tous les ans, la subvention au budget du CCAS, à hauteur de 24.900 €, en hausse par rapport à 2025 afin de prendre en compte l'augmentation du coût du repas des aînés et l'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux à réaliser après le renouvellement du Conseil d'administration.

Les charges financières diminuent (- 5,00 %), la Commune ayant moins d'emprunts à sa charge.

Les dotations aux provisions restent stables en raison du maintien de l'inscription de la somme globale restant due pour la garantie d'emprunt réalisée pour la boulangerie Florella.

Les recettes



Au niveau des recettes, on observe un maintien des recettes fiscales, avec une revalorisation des bases de 0,8 %. Les taux d'imposition sont stables :

- 14,46 % pour la taxe d'habitation
- 44,18 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 38,05 % pour la taxe foncière sur le non bâti

La prévision des atténuations de charges est réévaluée à la hausse (+ 117,14 %), au vu des arrêts maladie en cours au niveau du personnel communal.

Les produits des services sont en légère baisse (- 7,22 %) en raison notamment du transfert de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) à la CCLLA, compétente en matière de voirie, et d'une diminution de la redevance versée par le Département pour l'occupation du complexe sportif en raison des travaux sur la salle Anjou 2000 et le Dojo.

Les dotations augmentent de 4,13 %, afin de prendre en compte la hausse constante de la Dotation de Solidarité Rurale.

Les revenus des immeubles sont en hausse (+ 6,82 %), du fait de la revalorisation du loyer de la Gendarmerie.

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026, il est nécessaire de prélever 200.000 € sur l'excédent de fonctionnement 2025. Le solde de cet excédent, soit 776.689,12 €, est affecté à l'autofinancement de la section d'investissement.

La section d'investissement

L'investissement en 2025

Sur l'année 2025, ont notamment été financés :

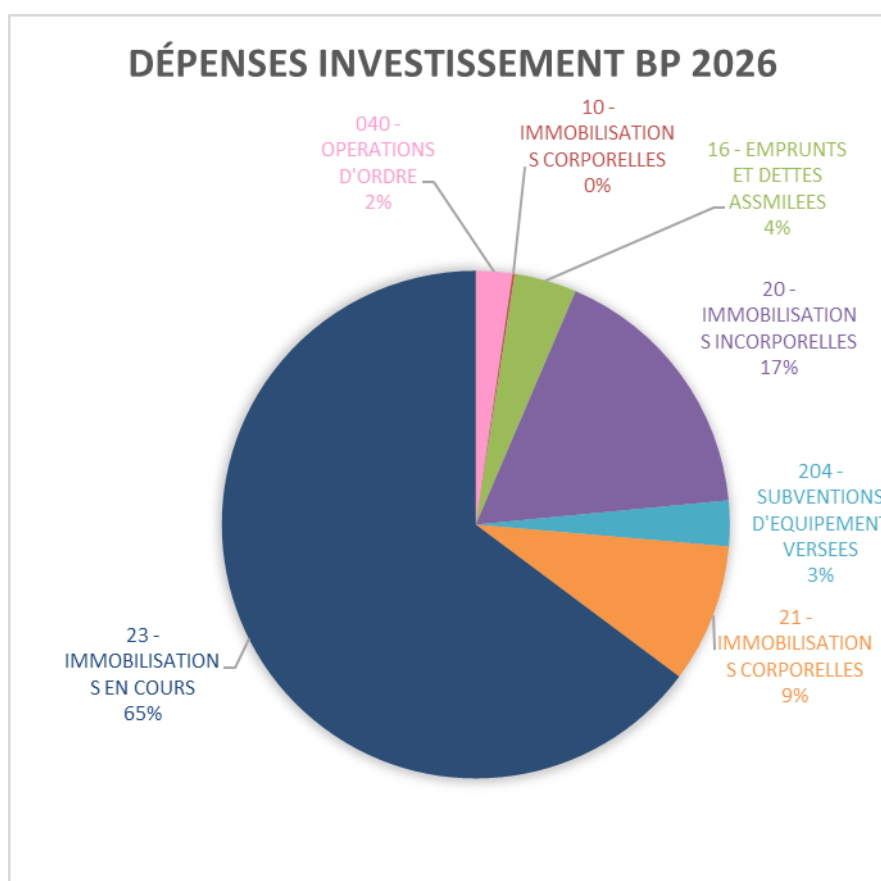
- Au niveau des études :
 - o La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (environ 16.600 €)
 - o La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 53.000 €) et les études complémentaires (environ 9.000 €)
 - o La maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle mixte (environ 53.000 €) et les études complémentaires (environ 5.900 €)
- Au niveau des immobilisations corporelles :
 - o La mise en place d'un organigramme des clés pour des bâtiments communaux (environ 13.000 €)
 - o La réfection des murs des bureaux de l'étage de la Mairie (environ 15.700 €)
 - o L'installation d'un déshumidificateur dans les Caveaux pour assainir la pièce, notamment dans le cadre des expositions (environ 10.400 €)
 - o Les travaux de rénovation du local commercial accueillant la boucherie (environ 22.700 €)
 - o Les travaux de rénovation du logement (électricité, peinture, chaudière) situé 13 rue des Lauriers (environ 11.700 €)
 - o La réfection des marches menant aux jardins de l'Abbaye (environ 6.300 €)
 - o La création d'un cheminement piéton au niveau des issues de secours de l'école Prévert (environ 10.200 €)
 - o La réfection du chemin impasse des Ormeaux (environ 11.300 €)
 - o L'installation de 4 silhouettes pour la sécurisation des passages piétons (environ 7.000 €)
 - o L'achat de mobilier pour les écoles (environ 6.500 €)
 - o Le renouvellement de bancs (environ 5.800 €)
 - o L'achat de supports pour l'exposition d'été dans les jardins de l'Abbaye (environ 8.600 €)
- Au niveau des immobilisations incorporelles :

- Le solde des travaux pour la réfection des toilettes de l'école Lully (environ 100.400 €)
- Le solde du diagnostic et des travaux de mise en sécurité de l'église (environ 32.600 €)
- La démolition de la salle de convivialité du complexe sportif incendiée (environ 32.900 €)
- La reprise de concessions échues dans le cimetière (environ 12.000 €)
- Les travaux de réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 101.800 €)

En 2025, la Commune a perçu les subventions suivantes :

- La DGD en raison de l'engagement de la révision générale du PLU (2.000 €)
- Un versement du Département (environ 6.600 €) et de la CCLLA (4.000 €) pour l'aménagement de l'espace de coworking Le2bis
- Un versement DRAC (environ 11.300 €) et du Département (environ 4.200 €) pour le diagnostic et les travaux de mise en sécurité de l'église
- Le solde de la CCLLA pour les travaux de construction de la Médiathèque (environ 23.000 €)
- Un versement de la CCLLA pour l'étude réalisée par le CAUE sur le centre-bourg et les liaisons douces (5.000 €)

L'investissement en 2026



Pour 2026, il y a plusieurs études inscrites en restes à réaliser :

- La révision générale du PLU (environ 95.000 €)
- Le programme pour la revalorisation de l'Abbaye (environ 19.000 €)
- La maîtrise d'œuvre et les études pour la réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 46.000 €)

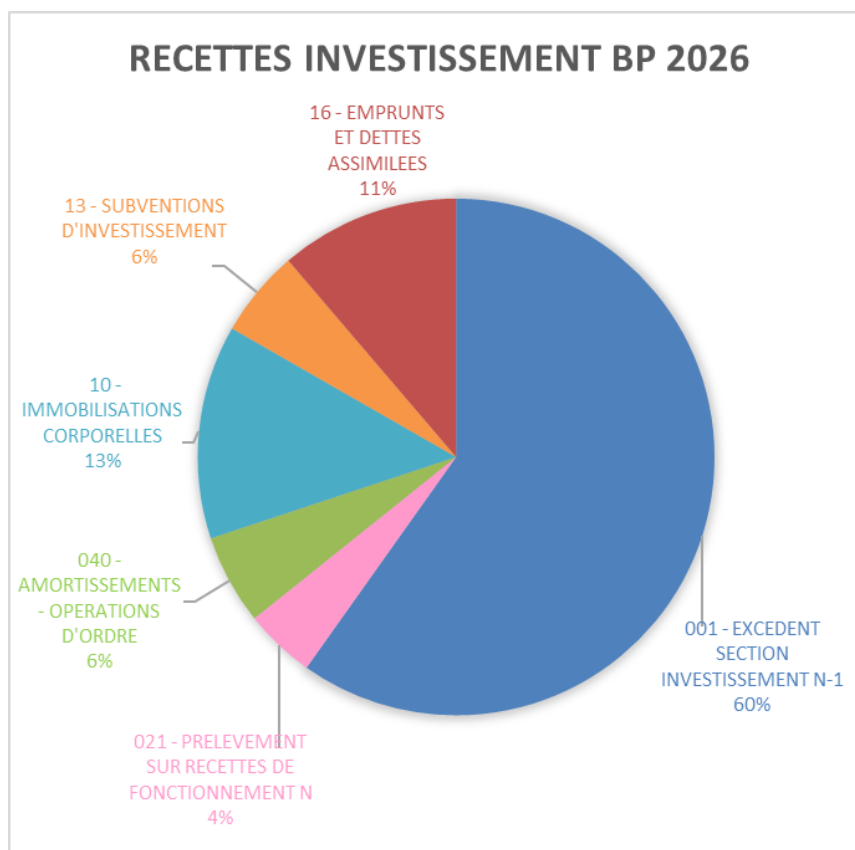
- La maîtrise d'œuvre et les études pour la construction du Pôle mixte (environ 265.000 €)
- La refonte du site internet de la Commune (environ 21.000 €)

D'autres études sont inscrites au budget primitif 2026 :

- La maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des salles rue de Cumont (50.000 €)
- La maîtrise d'œuvre pour la valorisation du patrimoine abbatial – phase 1 (535.000 €)
- Le programme pour l'ALSH (20.000 €)
- La maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église – phase 1 (140.000 €)

Au niveau des travaux, sont programmés pour 2026 :

- La reprise de l'accès et des allées du cimetière II (21.900 €)
- Des travaux thermiques dans les écoles ainsi qu'une mise sous alarme de l'école Prévert (54.000 €)
- L'achat de la salle St Louis (110.000 €)
- La réfection de la toiture et la mise en place de cellules dans le hangar de stockage situé derrière LaLuMé (environ 58.800 €)
- Des travaux de renforts de charpente et de peinture suite à l'apparition de fissures dans le logement situé 1 impasse des Mirabelles (environ 26.000 €)
- Le remplacement de chaudières et du rideau métallique de la gendarmerie (22.000 €)
- Le solde des travaux pour la mise en place de la vidéoprotection (environ 33.700 €)
- L'équipement en matériel de la salle Anjou 2000 suite aux travaux (38.000 €)
- L'installation d'un module de jeux dans les jardins de l'Abbaye (15.000 €)
- Le remplacement de la structure de jeu de la cour de récréation de l'école Prévert (30.000 €)
- Les travaux de réhabilitation et d'extension du local commercial situé place Monprofit (environ 201.000 €)
- La déconstruction du 4 et 6 rue de Chalonnnes pour aménager la place du marché (environ 269.000 €)
- Le solde des travaux de réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (environ 725.000 €)
- Les travaux de construction du Pôle mixte (2.760.000 €)



Le budget 2026 est réalisé avec un emprunt de 700.000 €, visant à financer les travaux du Pôle mixte. Par ailleurs, il est inscrit au niveau des subventions :

- En restes à réaliser :
 - Des subventions pour les travaux de réhabilitation de la salle Anjou 2000 et du Dojo (DETR, Département et Siéml) pour 467.261 €
 - Une subvention pour la vidéoprotection (DETR) pour 7.374 €
 - Une subvention pour l'aménagement du cimetière (DETR) pour 33.300 €
- Le fonds de concours auprès de la CCLLA pour un montant de 340.037 € que la Commune va solliciter pour les travaux de construction du Pôle mixte

Evolution de l'épargne

Année	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 665 877,07 €	4 011 892,16 €	3 964 349,04 €	4 058 254,90 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 488 375,04 €	2 609 534,56 €	2 833 136,45 €	3 104 222,33 €
Epargne brute	1 177 502,03 €	1 402 357,60 €	1 131 212,59 €	954 032,57 €
Remboursement de la dette en capital	263 470,40 €	226 526,29 €	245 850,02 €	245 662,84 €
Epargne nette	914 031,63 €	1 175 831,31 €	885 362,57 €	708 369,73 €

La dette

Année	2022	2023	2024	2025
-------	------	------	------	------

<i>Encours de la dette</i>	1 728 287 €	1 484 064 €	1 322 330 €	1 076 510 €
Encours de la dette / population	466,60 €	396,17 €	351,87 €	280,27 €
Ratio d'endettement	47,15%	36,99%	33,36%	26,53%
Capacité de désendettement	1,47	1,06	1,17	1,13

Principaux ratios

Année	2022	2023	2024	2025
Population INSEE	3 704	3 746	3 758	3 841
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant	660 €		737 €	766 €
Dépenses réelles de fonctionnement / population	671,81 €	696,62 €	753,89 €	808,18 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	989,71 €	1 070,98 €	1 054,91 €	1 056,56 €
Dépenses d'équipement brut / population	350,34 €	152,15 €	166,03 €	170,27 €
DGF / population	250,73 €	259,66 €	269,06 €	274,59 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35,43%	36,56%	38,46%	35,63%
Marge d'autofinancement courant	75,07%	70,69%	77,67%	82,54%
Taux d'épargne brute	47,32%	53,74%	39,93%	30,73%
Taux d'épargne nette	36,73%	45,06%	31,25%	22,82%
Ratio de rigidité des charges structurelles	37,18%	37,65%	39,44%	36,24%